



COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Quarante et unième session
Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence

Rome, 13-18 octobre 2014

**VERS UN CADRE POUR LE SUIVI DES DÉCISIONS ET DES
RECOMMANDATIONS DU CSA**

Questions portées à l'attention du CSA

Le Comité:

- a) se félicite du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi et insiste sur le rôle important que jouent le suivi et l'évaluation pour ce qui est d'améliorer l'efficacité des activités du CSA;
- b) prend acte du document portant la cote CFS 2014/41/11 et intitulé *Vers un cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du CSA*. Plus particulièrement, le Comité:
 - i) approuve la méthodologie proposée à l'annexe 1, reconnaissant qu'elle représente une première étape vers l'élaboration d'un cadre pour le suivi de ses décisions et de ses recommandations, compte tenu de ses travaux antérieurs;
 - ii) demande à son Secrétariat, en collaboration avec le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi, de réaliser une évaluation initiale de l'efficacité du CSA en commençant par mener un sondage d'opinion auprès des parties prenantes au Comité, tel qu'indiqué dans la méthodologie proposée à l'annexe 1, et d'établir un compte rendu comprenant un rapport sur les résultats de l'enquête initiale, qui sera adressé au CSA;
 - iii) demande à son Secrétariat, en collaboration avec le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi, de compléter le sondage d'opinion par des évaluations approfondies menées au niveau des pays sur la base du volontariat, tel qu'indiqué dans la méthodologie proposée à l'annexe 1, sous réserve que des ressources soient disponibles;

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1074f

- iv) encourage les parties prenantes au CSA à continuer de partager leurs expériences et leurs pratiques optimales, et demande à son Secrétariat d'étudier et de promouvoir des moyens d'organiser des manifestations, tel qu'indiqué au paragraphe 5 du présent document, sous réserve que des ressources soient disponibles;
- v) recommande au Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi de poursuivre ses travaux en s'appuyant sur les résultats des évaluations initiales en vue d'aider les pays et les régions, selon que de besoin, à répondre aux questions de savoir si les objectifs sont en passe d'être réalisés et comment il est possible de réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition plus rapidement et plus efficacement. Cela supposera de concevoir un mécanisme novateur, comportant notamment la définition d'indicateurs communs pour suivre les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs et les actions convenus, en tenant compte de l'expérience acquise au cours d'autres initiatives de suivi conduites par le CSA et d'autres instances. Les observations formulées par toutes les parties prenantes au CSA devront être prises en compte et les nouveaux mécanismes s'appuieront sur les structures existantes (CFS: 2009/2 Rev.2, par. 6 ii).

1. Dans le document relatif à la réforme du CSA, les membres du Comité se sont accordés sur les trois principes directeurs ci-après: ouverture; liens forts avec le terrain de façon à ce que le processus soit fondé sur une réalité concrète; flexibilité dans la mise en œuvre afin que le CSA puisse réagir aux évolutions de l'environnement extérieur et répondre aux besoins des membres (CFS: 2009/2 Rev.2, par. 3). L'un des rôles du CSA mentionnés dans ledit document consiste à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la mise en commun des pratiques optimales à tous les niveaux, notamment à «... aider les pays et régions, selon les besoins, à établir dans quelle mesure on est en bonne voie pour atteindre les objectifs et selon quelles modalités l'insécurité alimentaire et la malnutrition peuvent être réduites plus rapidement et plus efficacement» (CFS: 2009/2 Rev.2, paragraphe 6 ii).

2. À sa quarantième session, en octobre 2013, le CSA a pris acte du document portant la cote CFS 2013/40/8, qui attestait une progression non négligeable vers un cadre pour le suivi de ses décisions et de ses recommandations¹. Il a insisté sur le rôle important qu'il jouait en tant que plateforme permettant aux parties prenantes de partager régulièrement des expériences et des pratiques sur le suivi dans des domaines stratégiques à tous les niveaux (mondial, régional et national) et a souligné combien il était nécessaire de s'appuyer sur le suivi et l'évaluation pour améliorer les travaux du CSA, y compris la formulation de recommandations futures. En outre, il a approuvé «... la conduite d'évaluations périodiques de l'efficacité avec laquelle le CSA améliore les cadres institutionnels notamment au niveau national et promeut la participation et la cohérence des parties prenantes dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il a recommandé spécifiquement de réaliser une enquête initiale visant à établir la situation actuelle, qui servirait de référence pour évaluer les progrès accomplis²».

¹ CFS 2013/40 RAPPORT - <http://www.fao.org/docrep/meeting/029/mi744f.pdf>

² CFS 2013/40 RAPPORT - <http://www.fao.org/docrep/meeting/029/mi744f.pdf>

3. Afin de répondre à cette demande, le Secrétariat du CSA, avec l'appui financier de l'Allemagne et l'assistance du Groupe de soutien technique sur le suivi, a organisé un atelier technique consultatif afin de recueillir des contributions d'experts et d'étayer la mise au point d'une enquête initiale. Cet atelier s'est tenu les 14 et 15 avril 2014 au Siège de la FAO, à Rome³. Parmi les participants figuraient des experts techniques spécialisés dans le suivi et l'évaluation des questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, issus d'organisations de la société civile (OSC)/organisations non gouvernementales (ONG), du secteur privé, d'organismes des Nations Unies et d'agences de développement, ainsi que du Secrétariat du CSA et du Groupe de soutien technique. Les débats en groupes de travail et en plénière étaient axés sur les éléments clés qu'il convenait de prendre en compte dans l'enquête initiale, les méthodes de collecte de données et l'échantillon d'enquête.

4. Suite à cet atelier, le Secrétariat du CSA, en consultation avec le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi, a élaboré la proposition de méthodologie figurant à l'annexe 1.

5. Outre ladite proposition, les parties prenantes au CSA doivent continuer d'encourager les manifestations permettant de partager des expériences et des pratiques optimales à tous les niveaux en vue d'étayer la progression vers l'application des principaux résultats du CSA⁴. Le Secrétariat du CSA, en collaboration avec les parties prenantes pertinentes, doit étudier et promouvoir des moyens d'organiser de telles manifestations, qui pourraient se tenir pendant les séances plénières du CSA et/ou d'autres manifestations intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition.

6. Il convient de considérer la proposition de méthodologie comme la première étape vers une évaluation de l'efficacité du CSA et comme une contribution initiale à la conceptualisation et à l'élaboration des activités de suivi afférentes aux décisions et recommandations du CSA⁵ ainsi qu'au rôle du CSA consistant à promouvoir la redevabilité et le partage des pratiques optimales à tous les niveaux⁶.

³ Le rapport de l'atelier est disponible, en anglais uniquement: *Rapport de l'Atelier technique consultatif du CSA, 14-15 avril 2014*.

⁴ Parmi les principaux résultats du CSA figurent les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

⁵ CFS 2013/40 RAPPORT - <http://www.fao.org/docrep/meeting/029/mi744f.pdf>

⁶ CFS:2009/2 Rev.2, *Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*, http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs0910/ReformDoc/CFS_2009_2_Rev_2_F_K7197.pdf

ANNEXE 1 PROPOSITION DE MÉTHODOLOGIE

I. Introduction

1. Les approches et méthodes proposées dans le présent document doivent être considérées comme une première étape vers la conceptualisation et l'élaboration d'un cadre plus large de suivi et d'évaluation dans le contexte du CSA. En particulier, la présente proposition a vocation à contribuer au rôle du CSA dans le domaine du suivi et de l'évaluation, plus précisément pour ce qui est de promouvoir la redevabilité et de mettre en commun les pratiques optimales à tous les niveauxⁱ.

2. La présente proposition fournit un aperçu des questions qu'il convient de prendre en considération, notamment:

- les principaux critères dont on doit tenir compte à l'heure d'évaluer l'efficacité du CSA (section 1);
- la méthode globale d'évaluation qui est recommandée et la série préliminaire de «questions de haut niveau» auxquelles il faut obtenir des réponses au moyen de méthodes d'évaluation complémentaires (section 2);
- la description des méthodes d'évaluation qu'il convient d'envisager pour l'évaluation initiale comme pour les évaluations périodiques ultérieures, y compris le champ d'application et les ressources nécessaires (section 3).

II. Efficacité dans le contexte du CSA

3. L'enquête initiale et les évaluations périodiques prévues, telles que conceptualisées dans le présent document, doivent servir deux objectifs primordiaux et complémentaires, à savoir:

- aux niveaux mondial, régional et national, tirer des enseignements qui peuvent permettre d'améliorer l'efficacité du CSA;
- évaluer dans quelle mesure le CSA encourage/influence l'amélioration des principes d'action en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, aux niveaux mondial, régional et national.

4. En se fondant sur la littérature pertinente intéressant le suivi et l'évaluationⁱⁱ et sur les travaux antérieurs du Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les prioritésⁱⁱⁱ, on peut définir l'«**efficacité** du CSA» comme ***la mesure dans laquelle les résultats du CSA ont été obtenus ou sont en passe de l'être***. La présente proposition de méthodologie s'appuie sur cette définition, qui met l'accent sur la concrétisation progressive des trois résultats attendus du Comité, tels qu'ils figurent dans le Programme de travail pluriannuel 2014-2015^{iv} et au tableau 1.

5. Il convient également de mettre l'accent sur les principaux résultats du CSA. Parmi ceux-ci figurent les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition^v. Il est judicieux de se concentrer sur les principaux résultats du CSA compte tenu des débats et recommandations antérieurs du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi, qui a insisté sur le fait que le CSA ne devait pas tenter de suivre l'application de toutes ses décisions et recommandations ayant été approuvées.

Tableau 1: Objectif général et résultats attendus du CSA			
Objectif général du CSA	<i>Contribuer à réduire la faim et la malnutrition et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, au bénéfice de tous les êtres humains</i>		
	↑	↑	↑
Résultats du CSA^{vi}	Résultat A	Résultat B	Résultat C
	<i>Amélioration de la coordination mondiale pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition</i>	<i>Amélioration de la convergence des politiques sur des questions clés de sécurité alimentaire et de nutrition</i>	<i>Renforcement des actions nationales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition</i>

6. Compte tenu de la définition qui a été proposée quant à l'efficacité du CSA, il convient d'insister sur le fait que le suivi dans le contexte du CSA présente des difficultés particulières s'agissant de conceptualiser et de concevoir des activités utiles en matière de suivi et d'évaluation et de les conduire de façon rentable. Ces difficultés sont résumées au tableau 2.

Tableau 2: Difficultés à surmonter dans la conception des évaluations portant sur l'efficacité du CSA

- 1 Le CSA n'est ni un projet ni un programme et ne dispose pas d'un cadre de résultats détaillé, assorti d'indicateurs de performance, de cibles, de rôles et de responsabilités prédéfinis et convenus.
- 2 Le CSA est une plateforme consultative et un organe intergouvernemental^{vii} réunissant de multiples acteurs, notamment des États membres, des organismes des Nations Unies, des OSC, le secteur privé, des organisations financières et philanthropiques, ainsi que d'autres parties prenantes. Par conséquent, l'efficacité du CSA dans la concrétisation des résultats attendus dépend collectivement des efforts et des capacités de tous les acteurs concernés, aux niveaux mondial, régional et national.
- 3 Les décisions et recommandations ainsi que les principaux résultats du CSA ne sont pas juridiquement contraignants et leur application est facultative.
- 4 Les conclusions et résultats du CSA sont d'une grande complexité, étant donné le caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que les différents niveaux (mondial, régional et national) pris en compte.
- 5 L'évolution des politiques est extrêmement complexe et pas nécessairement linéaire. Les processus relatifs aux politiques sont façonnés par les interactions d'une multitude de forces et d'acteurs. L'évaluation des travaux influençant les politiques, quel que soit le contexte, présente donc des difficultés conceptuelles et techniques car il est difficile d'établir un lien de cause à effet entre des mesures et les résultats attendus. De ce fait, il est presque impossible de prévoir avec assurance les conséquences éventuelles d'une série d'activités sur les politiques^{viii}.

Dans le contexte spécifique au CSA, il est particulièrement difficile de déterminer les liens entre les mesures influençant les politiques qui sont mises en avant (par exemple, les principaux résultats CSA) et une quelconque évolution des politiques mondiales, nationales et régionales ayant trait à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

7. Afin de surmonter les difficultés en matière de suivi et d'évaluation qui sont décrites au tableau 2, il serait utile d'élaborer une «théorie du changement»^{ix} pour le CSA. En réalité, il s'agit d'une approche couramment utilisée pour orienter le suivi et l'évaluation de mesures ayant une incidence sur les politiques. Dans le contexte des travaux ayant une incidence sur les politiques, on peut définir la théorie du changement comme un modèle logique représentant la manière dont les activités concernées sont censées aboutir aux évolutions souhaitées au niveau des politiques ou de la vie des populations. Les politiques sont constituées de séries de processus^x et les améliorations qui les concernent consistent principalement à: encourager le changement d'attitude des principales parties prenantes; inciter les États et d'autres acteurs à s'engager; obtenir une modification des procédures; influencer le contenu des politiques et susciter un changement de comportement chez les principales parties prenantes^{xi}.

8. Conformément à la théorie susmentionnée et aux fins particulière de la conceptualisation de l'évaluation portant sur l'efficacité du CSA, il est proposé d'analyser l'efficacité du Comité en se concentrant sur un ensemble de critères d'évaluation (ou principaux facteurs de réussite) exhaustifs et complémentaires, qui sont présentés au tableau 3. La théorie du changement applicable au CSA s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle de «bonnes performances» au regard des critères d'évaluation proposés permettent au CSA de s'acheminer «efficacement» vers une concrétisation de ses résultats attendus.

Tableau 3: Proposition de critères permettant d'évaluer l'efficacité du CSA			
Résultats du CSA	Critères d'évaluation (principaux facteurs de réussite)		Définitions (ce que les critères d'évaluation mesurent)
Résultat A Amélioration de la coordination mondiale pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition	1	Pertinence du CSA	Mesure dans laquelle la plateforme du CSA est à même de gérer les priorités pertinentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition aux niveaux mondial, régional et national
	2	Ouverture et participation	Mesure dans laquelle le CSA est ouvert à toutes les parties prenantes pertinentes et bénéficie de leur participation active
	3	Coordination et engagement	Mesure dans laquelle le CSA encourage la coordination mondiale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et s'engage aux côtés d'instances et d'initiatives mondiales et régionales pertinentes
Résultat B Amélioration de la convergence des politiques sur des questions clés de sécurité alimentaire et de nutrition	4	Promotion de la convergence des politiques	Mesure dans laquelle le CSA produit et promeut des résultats (recommandations sur les politiques, stratégies et directives, par exemple) alignés sur les priorités mondiales, régionales et nationales
	5	Prise de décisions fondées sur des éléments concrets	Mesure dans laquelle les décisions et les recommandations du CSA se fondent sur des éléments concrets
	6	Stratégie de communication du CSA	Mesure dans laquelle le CSA communique efficacement ses principaux résultats et se fait mieux connaître auprès des décideurs et des autres parties prenantes pertinentes à tous les niveaux
Résultat C Renforcement des actions nationales et régionales en faveur de la	7	Réactivité du CSA	Mesure dans laquelle le CSA facilite un appui efficace et formule des conseils à la demande des régions et des pays
	8	Influence du CSA	Mesure dans laquelle le CSA influence véritablement les processus afférents aux politiques et les améliorations apportées en la

sécurité alimentaire et de la nutrition			matière aux niveaux régional et national par l'exécution et la promotion de ses résultats principaux
	9	Capacité d'assimilation	Mesure dans laquelle les membres du CSA et les autres parties prenantes sont capables d'appliquer les principaux résultats du CSA aux niveaux régional et national

9. Les critères d'évaluation proposés au tableau 3 se fondent sur les descriptions des résultats attendus du CSA, compte tenu de la déclaration sur la vision du Comité et de la nature des recommandations relatives aux politiques. Chaque critère est associé à un résultat particulier mais certains peuvent s'appliquer à plusieurs résultats attendus.

10. En règle générale, l'évaluation des critères concernant les résultats A et B (critères 1 à 6) porte essentiellement sur la capacité de la plateforme du CSA de promouvoir des processus consultatifs et de fournir des produits visant à encourager le changement d'attitude des principales parties prenantes, à inciter les États et les autres acteurs à s'engager, et à obtenir une modification des procédures. Évaluer les critères associés au résultat C consiste principalement à analyser dans quelle mesure le CSA répond aux demandes et influence les processus relatifs aux politiques, aux niveaux régional et national, en vue d'améliorer le contenu des politiques et de susciter un changement de comportement chez les principales parties prenantes.

III. Approche en matière d'évaluation

11. Étant donné les difficultés présentées à la section 1 et conformément aux normes et aux bonnes pratiques largement reconnues en matière de suivi et d'évaluation, il est suggéré d'associer chaque critère d'évaluation présenté dans les grandes lignes au tableau 3 à une série de «questions d'évaluation de haut niveau»^{xii}. On devrait y répondre au moyen d'une évaluation initiale puis d'évaluations périodiques. Les questions de haut niveau provisoires sont présentées dans les grandes lignes au tableau 4 ci-après.

Tableau 4: «Questions de haut niveau» afférentes à l'évaluation

Critères d'évaluation		Questions de haut niveau
1	Pertinence du CSA	Dans quelle mesure les décisions et les recommandations du CSA sont-elles pertinentes du point de vue des priorités nationales [et en accord avec celles-ci]? Les décisions et les recommandations du CSA, notamment celles portant sur les politiques, reflètent-elles les enjeux nouveaux comme il se doit?
2	Ouverture et participation	Dans quelle mesure le CSA est-il ouvert à toutes les parties prenantes pertinentes? Dans quelle mesure les parties prenantes au CSA participent-elles activement et contribuent-elles aux processus du CSA?

3	Coordination et engagement	<p>Dans quelle mesure le CSA est-il engagé de façon efficace dans la promotion de la coordination mondiale des politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition?</p> <p>Dans quelle mesure le CSA s'engage-t-il de façon stratégique et constructive dans des enceintes régionales et mondiales afin de veiller à la cohérence des politiques intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition (par exemple, après-2015, Comité permanent de la nutrition, CIN-2, G8/G20, PDDAA)?</p>
4	Promotion de la convergence des politiques	<p>Dans quelle mesure les principaux résultats du CSA favorisent-ils la cohérence (horizontale et verticale) des politiques en ce qui concerne les stratégies, les directives, les principes, etc.?</p> <p>Dans quelle mesure les principaux résultats du CSA parviennent-ils à capter les contributions de toutes les parties prenantes pertinentes?</p>
5	Prise de décisions fondées sur des éléments concrets	<p>Dans quelle mesure les décisions et les recommandations du CSA se fondent-elles sur des éléments concrets?</p> <p>Quel est le degré d'adéquation des mécanismes en place qui ont vocation à étayer la prise de décisions fondées sur des éléments concrets?</p>
6	Stratégie de communication du CSA	<p>Dans quelle mesure la communication du CSA au sujet de ses décisions et de ses principaux résultats parvient-elle à toucher les bonnes parties prenantes?</p> <p>Dans quelle mesure les parties prenantes au CSA communiquent-elles les principaux résultats du Comité?</p> <p>Dans quelle mesure les enjeux et les recommandations de niveaux national et régional sont-ils transmis au CSA?</p>
7	Réactivité du CSA	<p>Dans quelle mesure le CSA répond-il aux demandes de conseil des parties prenantes?</p> <p>Dans quelle mesure les demandes adressées au CSA par les parties prenantes sont-elles à la mesure des objectifs et des résultats du Comité?</p>
8	Influence du CSA	<p>Dans quelle mesure les plans des parties prenantes, notamment nationales et régionales, en matière de sécurité alimentaire et de nutrition reflètent-ils les recommandations et les décisions du CSA?</p> <p>Dans quelle mesure les pays disposent-ils ou mettent-ils en place des plateformes destinées à traiter les questions de sécurité alimentaire et de nutrition?</p>
9	Capacité d'assimilation	<p>Dans quelle mesure les capacités des parties prenantes au CSA sont-elles en place aux niveaux régional et national de façon à faciliter la «cohérence verticale des politiques»?</p> <p>Dans quelle mesure les principes, les décisions et les politiques du CSA sont-ils reflétés/adoptés par les institutions nationales et régionales?</p>

12. Certaines approches et méthodes conviennent mieux que d'autres à la collecte des informations nécessaires pour répondre aux questions préliminaires d'évaluation de haut niveau qui sont présentées dans les grandes lignes au tableau 4. Le degré d'adéquation, de fiabilité et d'utilité des informations que l'on peut obtenir dépend, en grande partie, de la méthode d'évaluation adoptée. Les méthodes d'évaluation se caractérisent par des niveaux de complexité différents et leur utilisation peut nécessiter des ressources différentes. S'agissant en particulier de conceptualiser et de concevoir l'évaluation initiale et les évaluations périodiques qui suivront, la sélection de la méthode d'évaluation la mieux adaptée dépend principalement: a) du caractère «évaluable» des éléments concernés; b) de la profondeur de l'analyse à réaliser; c) des ressources financières et humaines disponibles.

13. Étant donné la diversité et la complexité des questions auxquelles sont appliqués les critères d'évaluation proposés, il est suggéré de répondre aux questions d'évaluation de haut niveau présentées au tableau 4 en utilisant des méthodes d'évaluation complémentaires. Plus particulièrement, les méthodes d'évaluation proposées qu'il convient d'envisager en vue de réaliser l'évaluation initiale et les évaluations ultérieures sont les suivantes:

- Sondage d'opinion auprès des parties prenantes au CSA;
- Évaluations approfondies au niveau national dans un échantillon de pays choisis.

14. Ces deux méthodes doivent être considérées comme complémentaires. On peut aussi envisager d'autres approches et méthodes d'évaluation en fonction de l'intérêt et des demandes particulières des membres du CSA et des parties prenantes, ainsi que de la disponibilité de ressources pour leur conception et leur mise en œuvre. Il peut s'agir notamment de partager les pratiques optimales à tous les niveaux, y compris lors des manifestations plénières et intersessions du CSA^{xiii}. Enfin, on peut envisager une évaluation complète du CSA^{xiv}.

IV. Méthodes et champ d'application de l'évaluation

15. Compte tenu du type d'informations nécessaires et des ressources disponibles, il est proposé d'évaluer l'efficacité du CSA (évaluation initiale et évaluations périodiques ultérieures) en réalisant un sondage d'opinion auprès des principaux informateurs du CSA, que l'on complètera par des évaluations approfondies au niveau des pays. La présente section présente en détail l'objectif, le champ d'application, les modalités de réalisation et le coût estimatif des méthodes proposées.

A. Sondage d'opinion auprès des parties prenantes au CSA

- **Objectif:** Le «sondage d'opinion auprès des parties prenantes au CSA» vise à fournir un aperçu de l'efficacité du CSA, l'accent étant mis sur chacun des neuf critères présentés au tableau 3.
- **Champ d'application:** Le sondage proposé est de nature «qualitative». Il consistera à collecter, à consolider et à transmettre les opinions et les perceptions que les informateurs importants formuleront quant aux résultats obtenus par le CSA s'agissant des «principaux facteurs de réussite» (voir le tableau 3). Le sondage sera axé sur les «questions d'évaluation de haut niveau» qui sont présentées dans les grandes lignes au tableau 4. Celles-ci serviront à élaborer un questionnaire détaillé qui sera accessible en ligne à un échantillon choisi d'informateurs du CSA.
- **Méthode de collecte des données:** Les données du sondage seront collectées au moyen d'un questionnaire structuré comportant des questions et des affirmations à choix multiples, qui permettront aux personnes interrogées d'indiquer leurs opinions et leurs perceptions. Chaque question ou affirmation fera référence spécifiquement à l'un des neuf critères d'évaluation

présentés au tableau 3 (soit environ cinq questions par critère d'évaluation). Pour certaines questions, les sondés auront la possibilité de formuler des observations.

- **Échantillon:** L'échantillon du sondage doit être constitué de représentants de chaque composante du CSA. Ce groupe devra être équilibré sur les plans de la répartition géographique et de la parité hommes-femmes. Il est proposé que chaque composante du CSA recense les principaux informateurs à interroger. On doit s'efforcer de trouver un équilibre entre les composantes. Idéalement, il convient de sonder entre trois et cinq informateurs pour chaque membre du CSA et pour chaque catégorie de participants par pays.
- **Traitement et transmission des données:** Les résultats du sondage seront communiqués au CSA afin de lui permettre d'améliorer ses travaux futurs. Les informations fournies par les personnes interrogées seront traitées en toute confidentialité. Elles ne seront pas associées à un sondé en particulier et aucun résultat d'entretien ne sera présenté comme une conclusion indépendante. Les données collectées seront consolidées et communiquées sous la forme d'une grille de résultats. Plus particulièrement, il est proposé que chacun des neuf critères d'évaluation soit transcrit en une échelle numérique (par exemple, de 1 à 5, le 1 correspondant à «extrêmement insatisfaisant» et le 5 à «extrêmement satisfaisant»). Les résultats du sondage seront consolidés et communiqués comme suit: 1) résultats globaux; 2) par région; 3) par type de composante du CSA (membres du CSA et participants).
- **Modalités de réalisation:** Le sondage sera réalisé en ligne et tirera partie des plateformes ouvertes/à faible coût disponibles sur le marché (Survey Monkey). Le questionnaire doit être rempli dans un délai de un à deux mois après sa publication sur Internet.
- **Coût estimatif:** Le coût estimatif global afférent à la conception et à la réalisation du sondage d'opinion est d'environ 90 000 USD. Ce montant comprend: le coût relatif à un contrat de quatre mois pour le consultant en sécurité alimentaire et nutrition qui sera chargé de concevoir le sondage (40 000 USD); les coûts de traduction (10 000 USD); les coûts de réalisation du sondage (10 000 USD, y compris le coût relatif au contrat de consultant et éventuellement l'acquisition d'une plateforme Web); la publication des résultats du sondage et la diffusion (30 000 USD, y compris le coût relatif à un contrat de deux mois pour un consultant en sécurité alimentaire et les frais divers).

B. Évaluations approfondies au niveau des pays

- **Objectif^{xv}:** Les «évaluations approfondies au niveau des pays» seront réalisées dans des pays volontaires qui auront exprimé le souhait de s'engager pleinement dans la démarche visant à analyser l'efficacité du CSA de façon exhaustive et approfondie. Ces évaluations complètent le «sondage d'opinion auprès des parties prenantes au CSA», déjà prévu, grâce à une analyse menée au niveau des pays. Elles doivent permettre de déterminer les causes profondes des facteurs qui constituent un frein à l'efficacité du CSA ou, au contraire, qui favorisent la réussite. Les conclusions et les enseignements tirés aideront à améliorer les processus et mesures nationaux contribuant à la concrétisation progressive des objectifs et des résultats du CSA. On mettra l'accent sur le recensement des «pratiques optimales» de manière à recueillir des informations sur des modèles qui fonctionnent et pourront être reproduits dans d'autres contextes.
- **Champ d'application:** Les évaluations nationales combineront des informations quantitatives et qualitatives. L'analyse sera centrée sur chacun des neuf critères d'évaluation présentés dans les grandes lignes au tableau 3 (à ajuster en fonction des contextes nationaux), qui visent à mesurer la performance des pays en regard des principaux facteurs de réussite. On insistera tout particulièrement sur: le critère 1 (pertinence du CSA du point de vue des priorités et des besoins nationaux); le critère 4 (promotion de la convergence horizontale et verticale des politiques au sein des pays évalués); le critère 7 (réactivité du CSA face aux demandes des pays évalués); le critère 8 (influence du CSA sur l'amélioration des processus relatifs aux politiques dans les pays évalués); le critère 9 (capacité des pays évalués d'assimiler les cadres,

principes et décisions du CSA, l'accent étant mis sur l'analyse de la mesure dans laquelle les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition ont été/sont appliqués).

- Méthode de collecte des données: Les informations nécessaires aux évaluations approfondies au niveau des pays seront obtenues par la collecte et l'analyse d'informations nationales aussi bien primaires que secondaires. Il s'agira notamment de recueillir les opinions et les perceptions des parties prenantes nationales («sondage d'opinion national») ainsi que d'examiner les politiques, stratégies, investissements et autres mesures pertinents des pays concernés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (en particulier pour évaluer dans quelle mesure les avis afférents aux politiques et les directives promus par le CSA ont été/sont appliqués).
- Échantillon: En ce qui concerne la collecte d'informations primaires, le «sondage d'opinion national» susmentionné doit être axé sur le recueil des opinions exprimées par un échantillon équilibré d'informateurs clés qui représentent les parties prenantes au CSA, notamment: les institutions gouvernementales pertinentes (entre autres, les secteurs de l'agriculture, de la santé et de l'éducation); des OSC; le secteur privé; des organismes des Nations Unies et d'autres organisations publiques internationales pertinentes qui mènent des activités dans le pays; des ONG nationales et internationales opérant dans le pays.
- Traitement et transmission des données: Les rapports d'évaluation seront rédigés conformément aux Normes et règles d'évaluation du système des Nations Unies^{xvi}. Les informations primaires et secondaires obtenues seront consolidées et présentées dans des rapports descriptifs détaillant les résultats d'analyse de chacun des neuf critères d'évaluation relatifs à l'efficacité du CSA.
- Modalités de réalisation: D'après les prévisions, la réalisation des évaluations approfondies au niveau des pays devrait nécessiter deux mois de travail par pays. Elle mobilisera une équipe de deux évaluateurs internationaux indépendants (un consultant principal assisté d'un consultant auxiliaire), dotés d'une expérience dans les domaines 1) des processus relatifs aux politiques nationales et internationales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et 2) du suivi et de l'évaluation. Le délai prévu comprendrait: environ trois semaines de travail préparatoire théorique/de bureau; environ trois semaines de travail de terrain (missions dans les pays de l'échantillon) et environ deux semaines consacrées à la rédaction du rapport final. Le travail de terrain doit bénéficier de l'appui des gouvernements hôtes, qui doivent nommer des points focaux chargés d'assurer la liaison avec l'équipe d'évaluation pendant toute la durée du processus. La FAO, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) pourraient prêter une assistance logistique, dans la mesure du possible. Les conclusions préliminaires des évaluations doivent faire l'objet de débats avec les gouvernements hôtes pendant les derniers jours du travail de terrain.
- Coût estimatif: Il convient de se pencher sur les coûts de conception et de réalisation des évaluations. Le coût de la conception est estimé à environ 50 000 USD. Ce montant comprend: le coût afférent à un contrat de trois mois pour un consultant spécialisé dans le suivi et l'évaluation (30 000 USD); les coûts de traduction (10 000 USD); le coût relatif à la validation de la conception par le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi (10 000 USD). Le coût de la réalisation est estimé à environ 50 000 USD par pays. Ce montant comprend: le coût afférent à un contrat de deux mois pour un consultant principal (20 000 USD); le coût afférent à un contrat de deux mois pour un consultant auxiliaire (10 000 USD); les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance de deux personnes pour trois semaines (15 000 USD); les frais divers (5 000 USD).

16. Les systèmes de suivi et d'évaluation mis en place par différents acteurs et institutions, notamment des gouvernements nationaux, des institutions régionales, des organismes et programmes des Nations Unies et des ONG, devraient apporter des contributions supplémentaires. Ainsi, la FAO (dans le contexte de l'objectif stratégique 1) évalue déjà les capacités nationales et les politiques, stratégies et programmes d'investissement de 40 pays du monde en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Le Cadre stratégique et le système de suivi et d'évaluation du PAM prévoient également

l'évaluation des capacités des États. En Afrique, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) dispose d'un système global de suivi et d'évaluation. Il convient d'étudier davantage les possibilités de complémentarité avec d'autres acteurs.

17. La «profondeur de l'analyse» est très différente pour les deux méthodes proposées. Plus particulièrement, le sondage d'opinion fournira, rapidement et à faible coût, un aperçu des lacunes, des faiblesses et des atouts principaux du CSA. Cependant, on considère que cette méthode ne permet pas de déterminer les causes profondes des problèmes recensés. C'est pourquoi il est judicieux d'envisager des évaluations plus approfondies et axées sur des analyses conduites au niveau des pays. La réalisation de telles évaluations peut toutefois s'avérer coûteuse, selon le nombre de pays à étudier et la profondeur de l'analyse à mener. Le tableau 5 ci-après résume certains des atouts et des faiblesses des deux méthodes qui sont proposées dans le présent document pour évaluer l'efficacité du CSA.

Tableau 5: Atouts et faiblesses des méthodes proposées pour évaluer l'efficacité du CSA

Méthodes d'évaluation	Atouts	Faiblesses
1 Sondage d'opinion auprès des parties prenantes au CSA	<p>Faible coût de réalisation (grâce aux plateformes d'administration d'enquêtes ouvertes et disponibles en ligne)</p> <p>Les coûts de conception peuvent être couverts par des fonds existants</p> <p>Les premiers résultats peuvent être présentés à la quarante-deuxième session du CSA</p>	<p>La validité des résultats dépend de la qualité et de la taille de l'échantillon d'informateurs clés</p> <p>Le taux de réponse peut être faible</p> <p>Ne permet pas de déterminer les causes profondes des problèmes d'efficacité du CSA</p>
2 Évaluations approfondies au niveau des pays	<p>Plus adaptées à la détermination des causes profondes des lacunes, faiblesses et atouts, ainsi qu'à la mise en évidence des domaines présentant une marge de progression</p> <p>Complètent le sondage d'opinion en fournissant des informations tirées de sources officielles (statistiques officielles, politiques nationales relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, etc.) et des informations primaires collectées au niveau des pays</p> <p>Les mécanismes existants de suivi et d'évaluation (mondiaux, régionaux et nationaux) peuvent apporter des contributions</p> <p>Permettent d'examiner en profondeur les capacités des parties prenantes d'assimiler les décisions et les recommandations du CSA au niveau national</p>	<p>Selon le nombre de pays à étudier et la profondeur de l'analyse, ces évaluations peuvent s'avérer coûteuses</p> <p>Il est nécessaire de mobiliser des ressources (humaines et financières) pour la conception et la réalisation</p> <p>Ces évaluations risquent de faire double emploi avec les initiatives d'autres acteurs en matière de suivi et d'évaluation</p> <p>La collecte d'informations secondaires pertinentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, qui étayent les évaluations, peut s'avérer chronophage</p>

18. Compte tenu des considérations qui viennent d'être formulées, il est proposé de réaliser, pendant l'année 2015, des évaluations initiales combinant un sondage d'opinion et des évaluations approfondies au niveau des pays, tels que décrits plus haut, sous réserve que les ressources financières nécessaires soient disponibles. Il convient de répéter les évaluations à intervalles réguliers et d'étudier les progrès accomplis à l'aune des résultats des évaluations initiales.

Notes

-
- i) Extrait du document CFS: 2009/2 Rev.2, *Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale* (http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs0910/ReformDoc/CFS_2009_2_Rev_2_F_K7197.pdf).
 - ii) Le Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats [OCDE] définit l'efficacité comme la «mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative». L'OCDE considère l'«efficacité» comme l'un des principaux critères d'évaluation de l'aide au développement. En règle générale, on évalue l'efficacité de l'aide au développement en combinaison avec les principaux critères complémentaires ci-après: pertinence; efficience; pérennité; effets. Un nombre important d'institutions participant à la coopération internationale au service du développement, notamment l'ONU, l'Union européenne et des organismes de coopération bilatérale, se réfèrent aux critères d'évaluation de l'OCDE pour définir leurs propres approches en matière de suivi et d'évaluation (<http://www.oecd.org/development/peer-reviews/2754804.pdf>).
 - iii) Le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités s'était déjà penché sur les liens entre les activités relatives au programme de travail et aux priorités et la mise au point d'un système de suivi conformément à un cadre axé sur les résultats. Ce raisonnement est donc appliqué ici afin de déduire la définition de travail de l'«efficacité du CSA» sur la base des trois résultats qui ont servi à orienter les activités du Comité, telles que détaillées dans les programmes de travail pluriannuels. Voir le document portant la cote CFS 2013/40/9, Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour 2014-2015, par. 58-60 (<http://www.fao.org/docrep/meeting/029/MI036f.pdf>).
 - iv) Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour 2014-2015 (http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1213/PWP-Programme_of_Work_and_Priorities_/MI036_CFS2013_40_9_Rev1_formatted_en_COMPILED.pdf).
 - v) Deux autres résultats principaux du CSA, à savoir les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et le Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées sont en cours de négociation.
 - vi) En ce qui concerne le résultat A du CSA, le Programme de travail pluriannuel 2014-2015 indique que: le rôle de coordonnateur mondial du CSA consiste à mettre à disposition une plateforme ouverte et fondée sur des éléments concrets qui permet aux gouvernements, aux organisations internationales et régionales, aux OSC, au secteur privé et à d'autres parties prenantes pertinentes de débattre et de se coordonner afin de renforcer les mesures de collaboration, en accord avec les besoins des pays. Le CSA s'acquitte de cette fonction essentiellement à travers les débats en séances plénières (notamment l'examen des cadres et initiatives de sécurité alimentaire et de nutrition) et les activités intersessions à l'appui des travaux du Comité. Sont ici considérées non seulement la coordination au sein du CSA, mais également la manière dont le CSA travaille avec d'autres instances et initiatives mondiales et régionales importantes. La coordination peut également avoir pour objet de favoriser une utilisation plus efficiente des ressources et aider à déterminer là où elles sont insuffisantes. Au titre du résultat B, le rôle du CSA en matière de convergence des politiques consiste à formuler des recommandations sur les politiques et à élaborer des stratégies et des directives internationales ainsi que d'autres principes d'action en s'appuyant sur les

pratiques optimales, les enseignements tirés des expériences, des contributions nationales et régionales et des avis et opinions d'experts émanant de différentes parties prenantes. Il s'agira notamment de renforcer l'intégration et la cohérence sur les plans horizontal (entre pays, organisations, parties prenantes, etc.) et vertical (de l'échelle locale à l'échelle mondiale et inversement). La mise au point d'une stratégie de communication pour le CSA contribuera également au résultat B en ce qu'elle visera à sensibiliser les décideurs aux recommandations du CSA, et la présence du Président du CSA dans les principales enceintes renforcera cette démarche. En ce qui concerne le résultat C, le CSA doit faciliter l'appui aux plans nationaux et régionaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition (politiques, programmes, autres mesures, etc.). Ce rôle consiste à prêter un appui/des avis sur l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de plans visant à éliminer la faim et à concrétiser la sécurité alimentaire et la nutrition, conformément aux principes de participation, de transparence et de redevabilité. Les progrès réalisés seront également fonction des réponses apportées par le CSA aux pays et régions, et de l'adoption, par suite de l'action du CSA, d'avis, d'outils, de méthodes et de cadres favorisant une meilleure coordination des interventions.

- vii) Dans le document relatif à la réforme du CSA, le Comité est décrit comme une «plateforme internationale et intergouvernementale».
- viii) A guide to monitoring and evaluating policy influence, Harry Jones, Institut du développement outre-mer, 2011.
- ix) Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) définit la théorie du changement comme «*un modèle qui explique comment une intervention devrait engendrer les effets souhaités ou observés. La théorie du changement illustre, généralement sous une forme graphique, les séries d'hypothèses et de liens sous-tendant les relations de cause à effet présumées entre les contributions, les résultats, les conclusions et les effets à divers niveaux*» (http://www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=22).
- x) Knowledge Utilization and Public Policy Processes: A Literature Review, S. Neilson, Centre de recherche pour le développement international (CRDI), 2001.
- xi) A guide to monitoring and evaluating policy influence, Harry Jones, Institut du développement outre-mer, 2011.
- xii) Les «questions d'évaluation de haut niveau» permettent de resserrer les évaluations prévues en rendant plus explicites les aspects qu'il convient de prendre en considération à l'heure d'évaluer la performance du CSA à l'aune des différents critères. Il s'agit des questions générales auxquelles les évaluations devront permettre de répondre. Une série claire et concise réunissant les questions les plus pertinentes contribue à orienter les évaluations à réaliser, en faisant en sorte qu'elles soient centrées, gérables, rentables et utiles. Selon la méthode de traitement des données qui devra être choisie, il sera possible de convertir les questions en «indicateurs».
- xiii) La manifestation portant sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale qui s'est tenue en mai 2014 est un modèle possible de ce type d'approche. À cette occasion, le Guatemala, les Philippines et la Sierra Leone ont partagé leurs expériences sur le processus d'adoption des Directives volontaires au niveau national.
- xiv) À l'avenir, sous réserve que des ressources soient disponibles, on pourra aussi envisager une évaluation complète du CSA. Celle-ci devra couvrir les niveaux mondial, régional et national et faire participer des équipes multidisciplinaires d'experts qui seront chargées d'analyser des informations primaires et secondaires.
- xv) Le choix des pays évalués doit être fondé sur le volontariat en ce que ceux-ci doivent avoir émis le souhait de s'engager pleinement dans la démarche. Afin que les résultats consolidés des différentes évaluations de pays puissent être considérés comme

applicables à l'ensemble du CSA, l'échantillon représentatif doit être composé de 10 à 20 pour cent du nombre total d'États membres du CSA et respecter un équilibre entre les régions et les sous-régions. Un échantillon plus petit ne serait pas suffisamment représentatif pour permettre de déterminer dans quelle mesure le CSA est efficace aux niveaux mondial et/ou régional. Toutefois, comme nous l'avons déjà indiqué, de telles évaluations doivent aussi permettre aux pays concernés d'améliorer, grâce à l'apprentissage, les processus et les actions contribuant aux objectifs du CSA à l'échelon national. Par conséquent, elles seraient pertinentes même si elles se limitaient à quelques pays.

- xvi) Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE)
(http://www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=22).